

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2023

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le mardi 14 novembre 2023 à 20 heures 30.

## Présents :

Mesdames Isabelle AUMAR, Karine BEBERT, Laure BRICHET VIVIAN, Messieurs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Madame Bernadette GUEYRAUD, Monsieur Guillaume MORAND et Madame Cécile TRAHAND.

## Excusé :

## Absent :

## Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET est désigné à la fonction de secrétaire de séance.

## Ordre du jour de la réunion :

- ✚ Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2023
- ✚ Finances : DM n°1
- ✚ Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- ✚ Tarif : loyer appartement de la Cure n°1
- ✚ Informations travaux
- ✚ Questions diverses

## 1° APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 OCTOBRE 2023 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023.

## 2° FINANCES : DM N°01 :

Madame le Maire fait le point sur les opérations relatives aux travaux à l'église et la rénovation de l'appartement de la cure (n°01). Elle précise que les sommes prévues lors du BP ne seront pas suffisantes pour que l'on puisse régler le solde des travaux pour l'église et les factures que nous auront d'ici à la fin de l'année pour l'appartement.

Elle propose de compléter ces opérations avec les écritures suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313-14 : Eglise		16 500.00 €
D 2313-65 : Mise souterrain Bouchigny 2è Tr	5 000.00 €	
D 2313-84 : Logements		23 000.00 €
D 2315-42 : Eclairage public	3 000.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>39 500.00 €</b>
R 10226 : Taxe d'aménagement		15 000.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>15 000.00 €</b>
R 1328-14 : Eglise		16 500.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>16 500.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette DM.

### 3° VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) :

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition du SDES, consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son patrimoine, afin de les regrouper avec d'autres opérations.

Différents scénarii sont proposés par le SDES, notamment en fonction de la date d'engagement des opérations. Aussi, le principe de la valorisation financière de ces CEE au bénéfice de la collectivité repose sur des modalités définies dans la convention de valorisation des CEE jointe en annexe.

Cette convention pluriannuelle, à établir entre le SDES et la commune, définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures applicables.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE au SDES. Ce n'est que lorsque ce choix est arrêté que les dossiers concernés et la gestion des CEE afférents, ne peuvent plus être confiés à une autre collectivité ou un autre organisme.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ✚ **Approuve** le principe de confier au SDES la valorisation des CEE
- ✚ **Autorise** le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels, et à fournir au SDES tous les documents nécessaires à son exécution ;
- ✚ **Autorise** le Maire à définir les opérations susceptibles d'être confiées au SDES pour la valorisation des CEE.

### 4° TARIF : LOYER APPARTEMENT DE LA CURE N°01 :

Madame le Maire précise que, suite aux travaux réalisés, il conviendra de fixer le tarif de location de l'appartement n°01 de la cure. N'ayant pas toutes les données nécessaires, Madame le Maire propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

### 5° TRAVAUX :

- ✚ Montée de Lachat : Suite à la réception du projet d'AVP par le bureau ALP ETUDES, la commune doit rendre ses remarques et questions sur le projet, une réunion de travail sera proposée à l'ensemble des conseillers le vendredi 17 novembre à 19 heures.
- ✚ Eclairage public : Madame le Maire fait part du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet OMBRES ET LUMIERES. Au vu des différents critères définis dans le cahier des charges, l'entreprise DSE a été retenue. Madame le Maire signera prochainement l'acte d'engagement pour la rénovation et l'entretien de l'éclairage public.
- ✚ Appartement n°01 de la cure : Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Christian DAVAT a contacté et accueilli l'entreprise SONZOGNI pour les travaux de peinture. Cette dernière nous a fait parvenir son devis qui s'élève à 7 826,50 € TTC. Le devis pour la peinture est validé par l'ensemble du conseil municipal. Monsieur Christian DAVAT a également contacté un carreleur qui devrait pouvoir intervenir courant décembre 2023 ou janvier 2024. Nous sommes dans l'attente de son devis.  
Après avoir échangé, les conseillers décident de souscrire un abonnement électrique qui permettra la mise en chauffe de la dalle au moment de la réalisation du carrelage.

### 6° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Madame le Maire propose la création d'une commission pour travailler sur la fiche de poste de l'agent technique de la commune que nous serons prochainement amenés à remplacer dans le cadre d'un départ en retraite. Messieurs Jean-Philip FRAIX-BURNET, Didier CAMPILLO, Christian DAVAT, Fabrice COTTET et Madame Laure BRICHET seront membres de cette commission avec Madame Cécile TRAHAND.
- ✚ Madame le Maire rappelle, que, suite au courrier adressé à Monsieur Mathieu DUFOUR du département de la Savoie sur l'état de la route entre la sortie de la commune en direction de Saint François de Sales et le croisement en direction de Chez Lovat à Lescheraines, nous avons reçu une réponse. Dans ce courrier il est indiqué que les travaux à engager présentent une contrainte relative au déploiement du réseau d'eau potable porté par Grand Chambéry.

Les services du Département doivent prendre attache auprès du service eau et assainissement de Grand Chambéry. Si cette incertitude était levée, une première tranche de travaux pourrait avoir lieu en 2025.

- ✚ Madame le Maire signale que des regards sont abimés sur la RD n°62 dans la traversée du Chef-Lieu. Un mail sera adressé aux services du Département.
- ✚ Madame le Maire informe que nous avons été sollicités par un habitant pour une autorisation administrative de stationnement gratuite de son taxi dans la commune. Avant de pouvoir lui répondre, nous avons besoin de recontacter les services de la Préfecture pour renseignements.
- ✚ SIVOM Jeunesse – Familles des Bauges : Monsieur Didier CAMPILLO rappelle que, comme évoqué par Monsieur Damien REGAIRAZ, président du SIVOM, lors de la séance du conseil syndical du 11/09/2023, et discuté lors d'une réunion des maires des 14 communes, un appel à contribution des communes pour le financement des études en cours pour la restructuration du gymnase doit-être lancé. Cet appel à contribution, prévu par les statuts du SIVOM, constituera un premier acompte versé par les communes pour le projet et sera déduit du reste à charge du coût global à la fin du projet. Le montant de l'appel à contribution s'élève à 134 979,02 € avec une répartition définie selon les critères définis dans les statuts du SIVOM à savoir la population INSEE soit pour la commune d'Arith la somme de 11 412,74 € à prélever sur la section de fonctionnement.
- ✚ Repas/Colis des aînés : Mesdames Cécile TRAHAND et Bernadette GUEYRAUD rappellent qu'auparavant un repas était proposé aux aînés de la commune conjointement avec la commune de Lescheraines. Elles précisent que la commune de Lescheraines ne souhaite plus organiser ce repas et qu'il est remplacé par un colis. Il est proposé que la commune d'Arith relance un repas pour les aînés d'Arith en début d'année 2024. Un projet pourrait être proposé en collaboration avec le comité des fêtes si celui-ci est favorable à ce projet.
- ✚ Madame Karine BEBERT fait part des prochaines manifestations organisées par le Comité des Fêtes d'Arith :
  - Jambon au foin le dimanche 26 novembre 2023,
  - Parade de Noël le samedi 16 décembre 2023,
  - Rando fondue le 10 et / ou 11 février 2024.
- ✚ Décoration Noël : il est décidé de renouveler la décoration des sapins de Noël en faisant appel à la bonne volonté des habitants de la commune. Ceci est prévu le 09 décembre.
- ✚ Projet porte occidentale des Bauges : Madame le Maire rappelle que la réunion de présentation du projet prévue initialement le 07 novembre aura lieu le 29 novembre 2023 à Bellecombe en Bauges.
- ✚ Prochain conseil municipal le 12 décembre à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire,  
Cécile TRAHAND

Le secrétaire de séance,  
Jean-Philip FRAIX-BURNET

